



Commune de Reuil en Brie

Compte rendu du Conseil Municipal du 9 Avril 2025

Présents: Patrick ROMANOW, Pascal CARBUCCIA, Lucien DUBOIS, Dominique BANCHEREAU, Jean-François BERNICCHIA, Yvelise BITOUN, Aurélie CALVEL, Justine MARTINI, Dominique RENARD, Françoise SADKOWSKI, Claude TESSIER.

Absents : Anne BOULIN qui a donné pouvoir à Yvelise BITOUN, Catherine RIEHL qui a donné pouvoir à Pascal CARBUCCIA, Francis MOIGNOT qui a donné pouvoir à Françoise SADKOWSKI.

La séance commence à 18H30. Monsieur Lucien DUBOIS est nommé secrétaire de séance.

Examen de l'ordre du jour

1. Approbation Compte rendu Conseil Municipal du 12 Février 2025.

Aucune remarque n'est formulée.

Adopté à l'unanimité.

2. Approbation du CFU (Compte Financier Unique) 2024.

Monsieur Lucien DUBOIS expose les données aux membres du Conseil qui ont préalablement reçus un dossier complet.

Les résultats cumulés positifs s'élèvent respectivement à 24 229,88€ en section investissement et à 531 593,48€ en section fonctionnement soit un total de 555 823.36€.

Conformément à la législation en vigueur, Monsieur le Maire ne participe pas au vote

Adopté à l'unanimité (13 voix).

3. Affectation des résultats 2024.

Monsieur Lucien DUBOIS propose les affectations aux membres du Conseil.

Le résultat de fonctionnement est positif à hauteur 531 593,48€. Il est proposé d'affecter la somme de 70 000,00€ en section recette d'Investissements et le solde soit 461 593,48,48€ en recette de Fonctionnement.

Le résultat positif de 24 229,88€ du poste investissement est reporté en section recette d'Investissement.

Adopté à l'unanimité

4. Vote des Taxes 2025.

Monsieur Lucien DUBOIS procède à un exposé détaillé des taxes dont les tableaux ont été remis aux membres du Conseil.

Pour 2025, il est proposé, comme depuis de nombreuses années, de ne pas augmenter les taux et de retenir 37,98% pour la Taxe foncière bâtie, 50,37% pour la Taxe foncière non bâtie et 12,85% pour la taxe d'habitation (qui ne s'applique plus qu'aux résidences secondaires).

Adopté à l'unanimité

5. Vote du Budget 2025.

Monsieur Lucien DUBOIS expose les différentes composantes des sections Fonctionnement et Investissement dont le détail par compte a été remis au membres du Conseil. Il mentionne la diminution de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) par l'Etat.

Le budget investissement est principalement orienté vers différents réseaux, voirie et cantine. Il comprend le remboursement de l'annuité des emprunts hors intérêts.

Il n'est pas prévu de recours à l'emprunt.

Le budget de fonctionnement comprend de nombreux travaux de voirie, réseaux et et d'entretien des bâtiments publics.

Le budget global 2025 est équilibré et s'établit comme suit :

- Fonctionnement : 1 181 621,74€
- Investissement: 100 586,49€
- Total : 1 282 208,23€

Adopté à l'unanimité.

6. Autorisation de virements de crédits de paiements de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5%.

Monsieur Lucien DUBOIS expose qu'il s'agit de faciliter les transferts entre chapitres sans modifier l'équilibre budgétaire

Adopté à l'unanimité

7. Vote des subventions

Une seule demande de subvention a été présentée.
Subvention Sport Ecole (Opération Poney).
Après débat il est accordé 1 000,00€.

Adopté à l'unanimité.

8. Participation 2025 au SMEP (Projet PMR)

La participation 2025 s'élève à 327,20€

Adopté par 13 voix pour et 1 voix contre.

Points divers.

Monsieur le Maire procède au tour de table habituel :

Dominique Renard fait un compte rendu de la dernière réunion sur le PNR.

Jean-François Bernicchia signale des difficultés de fonctionnement du module interphone de l'école. Pascal Carbuccia indique qu'un contrôle sera rapidement effectué.

Justine Martini fait part de la prochaine sortie de la Gazette.

Lucien Dubois rappelle la participation de la commune à l'organisation de la Randonnée Gourmande aux départs simultanés de Nanteuil sur Marne et Nanteuil les Meaux le 27 avril 2025. Reuil en Brie est point étape.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 45.

Vu par Nous, Maire de Reuil en Brie (77260) pour être affiché le 12 avril 2025 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.

À Reuil en Brie le 12 Avril 2025
Le Maire,
P. ROMANOW

